

Paul Michelet, directeur de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

« Accélérer la restauration des milieux aquatiques »

by Le Moniteur - vendredi, janvier 18, 2013

<http://correspondances.fr/paul-michelet-directeur-de-lagence-de-leau-rhin-meuse/>

« Accélérer la restauration des milieux aquatiques »

Paul Michelet dirige depuis 2008 l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Basée à Rozérieulles, (Moselle), la structure consacrera 157 millions d'euros à la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau pour la période 2013/2018.

Quelles sont les principales inflexions du 10^{ème} programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse ?

L'une des évolutions marquantes porte sur les recettes, pour lesquelles la part des usagers est aujourd'hui décroissante, tandis que la contribution des agriculteurs et des industriels a doublé. Le 10ème programme

accorde également une place importante à la réduction des substances toxiques. Les démarches Zéro phyto entreprises par plusieurs grandes villes, dont Metz et Strasbourg, sont désormais reprises par d'autres collectivités locales. Il n'en reste pas moins que 90 % de la dispersion de produits toxiques émane des agriculteurs. Enfin, la perception du prélèvement évolue. Il est communément admis que la ressource est abondante entre Rhin et Meuse. Mais le changement climatique peut entraîner des variations importantes d'ici à 2050. Certaines études prévoient ainsi une réduction de 20 % de l'étiage du Rhin ! Cette nouvelle donne incite à une utilisation plus rationnelle de l'eau.

Comment les dépenses de l'agence évolueront-elles ?

Nous avons rattrapé les retards en matière d'assainissement. Les priorités portent aujourd'hui sur la lutte contre les pollutions diffuses et sur la restauration physique et écologique des cours d'eau et zones humides. Sur ces deux points, moins d'un quart des actions définies par le Schéma directeur d'aménagement des eaux (Sdage) en 2009 a été engagé, alors mêmes que les aides accordées dans ces deux domaines ont respectivement augmenté de 88 % et 70 %. Il est temps d'accélérer la restauration des milieux aquatiques. La demande des maîtres d'œuvre reste insuffisante et les entreprises elles-mêmes, qui ont eu le temps de se structurer au cours des vingt dernières années, seront confrontées à un véritable défi si le plan de charge est multiplié par deux.

En matière de pollutions agricoles, nous comptons proposer des outils permettant l'évolution durable des pratiques. Il ne paraît pas illégitime d'accompagner les démarches des collectivités visant à privilégier l'agriculture biologique ou les échanges de foncier pour préserver la nappe. Les derniers Trophées de l'eau témoignent de cette évolution. Naguère, on récompensait les performances technologiques. Aujourd'hui, huit nominés ont présenté des actions liées à l'agriculture. Nous avons changé d'époque et c'est dans ce domaine qu'il reste le plus de choses à inventer.